

ŒUVRES
DU SEIGNEUR
DE
BRANTOME,
TOME SECONDE.

Ce Volume contient les LETTRES DU SEIGNEUR
ANDRÉ DE BOURDEILLE AUX ROIS
CHARLES IX, HENRI III, A LA REINE
LEUR MERE, AVEC LEURS RÉPONSES.

Les VIES DES DAMES ILLUSTRES FRANÇOISES
ET ÉTRANGÈRES.

ŒUVRES

D U S E I G N E U R

D E

BRANTOME,

NOUVELLE ÉDITION,

Plus correcte que les précédentes.

TOME SECOND.



A P A R I S,

Chez JEAN-FRANÇOIS BASTIEN.

M. D C C. L X X X V I I.

LET T R E S
DU
S E I G N E U R
A N D R É
DE B O U R D E I L L E ,

*AUX ROYS CHARLES IX,
HENRY III, la REYNE leur
Mere, et aultres ; avec leurs Responses.*

ADVERTISSEMENT.

*E*N ce présent Livre sont contenues les LETTRES que le Seigneur (1) DE BOURDEILLE a escript au Roy (2), à la Reyne-Mere, et à Monsieur le Duc (3); ensemble les RESPONSES de Leurs Majestez, et aultres Lettres envoyées au-dit Seigneur en l'an plus bas escript, y mises et insérées par I. D. L. par le commandement du-dit Seigneur DE BOURDEILLE, Viscomte, Baron du-dit Lieu, Seigneur des Chastellenies de la Tour-blanche, Archiac, Mata's, et la Commarche; Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante Hommes d'armes de ses Ordonnances, Conseiller en son Conseil privé, et Sénéchal de Périgord.

M. D. LXXIV.

(1) ANDRÉ.

(2) Charles IX et au Roy Henry III.

(3) D'Alençon.

LETTRES
DU
SEIGNEUR
ANDRÉ
DE BOURDEILLE,

*AUX ROYS CHARLES IX,
HENRY III, la REYNE leur
Mere, et aultres ; avec leurs Responses.*

LETTRE PREMIERE.

*DU ROY CHARLES IX, à Monsieur
DE BOURDEILLE.*

De la Fere, le 25 Octobre 1573.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

JE voy la corruption des mœurs s'accroistre et
augmenter tous les jours en mon Royaulme, sans
que les remedes que je m'efforce y appliquer par
douceur et sévérité puissent arrester le cours de ce
mal, dont je porté un extrême regret, pour le
desir que j'ay tousjours eu de rendre mon regne
heureux à mes subjects, qui est la plus glorieuse
mémoire que je puisse laysser à la postérité. Je
sçay bien que les troubles et guerres civiles ont

donné occasion à ce mal. Mais il est aussi aysé à juger, que les cœurs mal affectionnez nourrissent et entretiennent la division ; à quoy je desire pourvoir par tous les moyens que je pourray, avant que le mal soit du tout incurable.

Et parce que cestuy est intérieur et caché, et que la plus souveraine recepte de le bien cognoistre et sonder, est d'observer dilligemment les mœurs et comportements de mes subjects de chascune de mes provinces, afin que je me rende pleinement informé de ce que je devray faire pour la conservacion des bons, et remettre les aultres au chemin de leur debvoir ; j'ay fait eslection de vous à ceste fin, pour le pays de Périgord, ayant tousjours eu telle confidence en vostre vertu, et à l'affection que vous avez au bien de mon service et repos de mon estat, que vous pourrez dignement vous acquitter de cest office, et aurez très-agréable de vous y employer selon mon intention.

Je vous prie doncques, ayant reçu ceste lettre, de prendre l'occasion de vous pourmener par icelluy de ville en ville et lieux principaux, et là vous instruire doucement, et le plus dextrement que vous pourrez, des comportements des uns et des aultres ; premierement, des ecclésiastiques, quel debvoir ils rendent en leurs charges, et s'ils sont jouyssants de ce qui leur appartient, ou en trouble. Comme se comportent ceux de ma noblesse, les querelles qui peuvent estre entre aulcuns d'eux portant conséquence. L'ordre qui est en ma justice. Ceux de mes Officiers qui ont la réputation de bien s'acquitter de leurs charges. Quelle inclination a le peuple, et comme chascun vit l'ung avec l'autre, et mesme pour les dissensions qui ont esté pour le faict de la Religion. En somme, noter et observer tout

ce que vous jugerez appartenir au bien du repos public.

Ce fait, vous disposerez de me venir trouver à Compiègne le vingtiesme de Janvier prochain, où je délibere me rendre incontinent après mon voyage de Mets, afin de me dire particulièrement ce que vous en avez appris, et que vous ayant sur ce ouy, je puisse pourvoir à ce que se trouvera nécessaire, ainsi que je l'ay délibéré pour le bien et soulagement de mes subjects. Assuré que je tiendray ce service l'ung des plus grands et importants que je puisse recevoir de vous, et que j'en auray si bonne mémoire, que vous n'aurez regret de vous y estre employé: pryant Dieu, monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa sainte garde.

Escript à la Fere, ce vingt-cinquesme jour d'Octobre 1573.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE II.

DU ROY CHARLES IX.

De Chalons, le 27 de Novembre 1573.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

COMBIEN que je sois assuré que vous ne ferez faute, en suivant ce que je vous ay escript par ma dernière, de vous rendre en ma ville de Compiègne le vingtiesme du mois de Janvier prochain, bien et amplement instruit de tout ce que je vous ay

8 LETTRES D'ANDRÉ

mandé, pour m'en rendre compte par le menu ; toutesfois, j'ay bien voulu vous faire ceste recharge, vous pryant, d'autant que vous desirez me faire service agréable, et aimez le bien et repos de vostre patrie, de vous retrouver sans y faillir au-dit temps en ma-dite ville, en laquelle j'espere estre alors arrivé avecques la Reyne ma Dame et mere, mon frere le Duc d'Alençon, et les autres Princes et Seigneurs de mon conseil, qui sont allez conduire mon frere le Roy de Pologne jusques sur la frontiere de mon Royaulme : et sur la rapport que me ferez de l'estat des affaires de mon pays de Périgord, donner une bonne et utile provision à tout ce qui sera nécessaire. Pryant Dieu, monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa garde.

Escript à Chalons, le vingtiesme jour de Novembre 1573.

Signé CHARLES.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LET T R E I I I.

Du Seigneur DE BOURDEILLE au ROY CHARLES IX, envoyée par la Beylie, de Perigueux, le 13 de Mars 1574.

S I R E,

LE jour du lundy-gras, que les perturbateurs du repos public de vostre Royaulme se sont eslevez, j'estois en chemin pour aller trouver Vos Majestez, suivant les commandements qu'il vous avoit pleu

me faire. Toutesfois , prévoyant qu'il importoit plus pour vostre service de m'en retourner au pays de Périgord , que de parachever mon voyage , je mis peine de me rendre le plus dilligemment qu'il me fut possible dans la ville de Périgueux , ville principale du-dit pays , où je trouway tous les habitants en armes , et en bonne dévotion de vous conserver la-dite ville. Et fus adverty que la ville de Sarlac avoit esté surprinse par un Capitaine nommé Vivans , comme le Seigneur de Losse vous a cy-devant adverty. Et en mesme instant , pour maintenir et conserver les autres villes, et retenir les Seigneurs et Gentils-Hommes d'icelluy pays sous vostre obéyssance , y pourvus en la forme et maniere que vous discourrera ce Gentil-Homme, que j'envoye expressément par-devers Vos Majestez, par lequel vous supplie très-humblement , SIRE, me commander ce que j'ay affaire pour vostre service , et employeray vie et biens d'aussi bonne volonté et affection que , SIRE, je prie Dieu vous maintenir en santé très-longue , et très-heureuse vie.

De Perigueux , ce vingt-troisiesme Mars 1574.

L E T T R E I V.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, à la Reyne-Mere , envoyée par la Beylie , de Perigueux , le 13 de Mars 1574.

MADAME,

POUR le desir que j'avois d'obéyr aux commandemens que le Roy vostre fils m'avoit faicts

10 L E T T R E S D ' A N D R É

par deux lettres, je m'estois mis en chemin pour aller trouver Ses Majestez. Et empesché par les desseins et entreprinses d'aulcungs mutins et séditionieux de ce Royaulme, je n'ay voulu faire faulte de faire certain Ses Majestez et les Vostres de l'estre de ce pays, par ce Gentil-Homme, auquel j'ay baillé charge les vous faire entendre au long; par lequel vous supplie très-humblement me commander pour vostre service, auquel me trouverez tousjours autant affectionné que subject et serviteur que le Roy ait en son Royaulme: et à tant, Madame, je pryeray Dieu vous conserver longuement en santé très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce vingt-troisiesme Mars 1574.

L E T T R E V.

*Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Duc
D'ALENÇON, envoyée par la Beylie le 13.
de Mars 1574.*

MONSEIGNEUR,

J E m'estois acheminé jusques en ma maison de Matas, pour m'en aller en Cour; mais le lundy-gras, estant adverty que aulcungs personnages de la Religion prétendue réformée s'estoyent eslevez, je changeay d'opinion, prévoyant que le service du Roy me commandoit, pour le debvoir de ma charge de sénéchal de ceste province, de m'en retourner en ycelle, plustost que de poursuivre mon voyage, affin de dilligemment pourvoir aux affaires qui concerneroient le service de Sa Majesté,

pour après luy faire entendre comme toutes choses se seroyent passées, et à vous aussi, Monseigneur, qui avez telle charge et puissance en ce Royaulme que le Roy de Pologne avoit, dont je suis grandement aysé, et tous les bons subjects du Roy, pour l'espérance qu'ils ont, que desormais vous mettez peyne de faire vivre le pauvre peuple de ce Royaulme en paix, union et tranquillité, lesquels sont si affligez, qu'ils n'en peuvent plus, si vous n'obviez aux desseins des perturbateurs du repos commun et public, auquel s'il ne y est de brief pourveu, je crains grandement qu'il sera difficile de guérir ceste maladie sans grande perte et dommage, de tant que le mal croist de jour à aultre. Et si j'avois cest honneur d'estre deux heures près de vous, je vous dirois des choses lesquelles vous trouveriez estranges et malicieusement inventées; de façon que si le Roy, la Reyne-Mere, et Vous, ny pourvoyez aultrement que par le passé, je crains de vous voir aussi petits compaignons que moy. Vous suppliant très-humblement, Monseigneur, me pardonner si je m'avance à vous escrire tels mots; car le zele que j'ay à vostre service, le me commande, voyant l'estat de ce Royaulme de jour à aultre diminuer. Vous suppliant très-humblement, encore un coup, de croire que je le dis pour la très-affectionnée volonté que j'ay aux services de Ses Majestez et Vostre, avec laquelle je pryé Dieu, Monseigneur, vous donner autant de grandeur et prospérité que vous desirez, et vous maintenir en bonne santé très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce treiziesme Mars 1574.

LETTRE VI.

INSTRUCTION à la Beylie, pour remontrer au Roy.

DE faire entendre au Roy, à la Reyne-Mere, à Monseigneur le Duc, que le Seigneur de Bourdeille estoit party du pays de Périgord, pour aller trouver Leurs Majestez : et le lundy-gras dernière heure d'une heure après minuit, avoir esté adverty, que par tout ce pays, ceux de la Religion prétendue réformée s'estoient eslevez. A ceste cause pour la conservation du-dit pays, en l'heure mesme seroit party du lieu où il estoit, et se seroit rendu le plus dilligemment qu'il avoit pu en la ville de Perigueux.

Où il avoit trouvé tous les habitants en armes, avec bonne volonté et affection de la maintenir et conserver sous l'obéissance du Roy, comme pendant tous les autres troubles ils ont tousjours fait.

Combien la-dite ville soit peu forte, et n'y ayt aucung estrangers, ny gens de guerre.

Et adverty que la ville de Sarlac avoit esté prise par un Capitaine nommé Vivans, affin que autres villes, chasteaux, forts du-dit pays ne fussent surprins, le-dit Seigneur de Bourdeille advertit promptement les citoyens et habitants d'iceulx de faire bonne garde, et aux lieux foibles y envoya forces.

Par mesme moyen, pry par lettres les Seigneurs et Gentils-Hommes du-dit pays, qui vivent selon la Religion prétendue réformée, de ne partir de leurs maisons, comme ils luy avoient promis peu de jours auparavant, en faisant une chevauchée par tout le pays de Périgord, et aussi de ne bailler ayde, secours, ne faveur aux séditeux ; ains qu'ils

vivroyent en leurs maisons , selon ce qu'il auroit pleu au Roy leur commander et ordonner par ses derniers édicts , lesquels Sa Majesté desiroit entretenir , quoyque aulcung seditieux et mutins fissent courir le bruit au contraire ; et de ce le-dit Seigneur de Bourdeille les asseura.

Et en ceste assurance , les Seigneurs de Caumont , Beynac , Saint-Geniés , Longa , et plusieurs aultres Gentils-Hommes , ne sont partis de leurs maisons , ne aussi baillé aulcung secours , faveur , ne aide aux-dits seditieux , que le-dit Seigneur de Bourdeille ayt pu descouvrir et entendre.

Auquel despuis par plusieurs lettres ont promis , qu'ils ne bailleroient faveur ne aide aux-dits seditieux et perturbateurs du repos public de ce Royaulme , et qu'ils trouvoient très-mauvais ce que par ceulx-cy avoit esté fait : par ce qu'il seroit bon que Leurs Majestez leur escrivissent avoir entendu par le - dit Seigneur de Bourdeille leurs voluntez , affin de leur augmenter la bonne volunté qu'ils ont d'obéyr aux commandemens du Roy.

Aussi que le-dit Seigneur de Bourdeille a adverty tous les Gentils-Hommes et bons subjects du Roy de se tenir prests avec leurs chevaux et armes , pour se rendre la part qu'il leur mandera lors que les occasions se présenteront pour le service de Leurs Majestez , et en attendant leurs commandemens.

Et des aultres affaires et prinse de Sarlac , qui sont survenues par-deçà depuis le - dit jour du lundy-gras , le-dit Seigneur de Bourdeille en eust adverty le Roy plustost , n'en eust esté qu'il estoit asseuré que le Seigneur de Losse avoit adverty Ses Majestez du tout , mesme de la - dite prinse. Aussi , que le - dit Seigneur de Bourdeille ne vouloit donner aulcung advertissement dont il ne fust asseuré.

Desirant aussi par mesme moyen faire entendre à Leurs Majestez bien au long en quel estat estoyent les affaires de ceste province, et l'ordre que le-dit Seigneur avoit tenu et tenoit pour maintenir les habitants de la-dite province en l'obéyssance de Leurs Majestez; les assurant que la-dite ville de Sarlac a esté prinse d'intelligence, que le Capitaine Vivans avoit, non-seulement avec ses complices, mais aussi avec plusieurs habitants de la-dite ville, Catholiques.

Faira aussi entendre à Leurs Majestez, que le Marquis de Trans a escript au-dit Seigneur de Bourdeille, que ceux qui se sont emparez de la ville de Sainte-Foy, ont escript au-dit Marquis de pryer le Seigneur de Losse de les laisser vivre en paix en leurs maisons sous le bénéfice de vos derniers édicts de pacification; et que telle priere fait présumer le-dit Seigneur de Bourdeille, que les-dits séditieux n'ont pu exécuter ce qu'ils avoyent projectez en leurs esprits.

Et que le Seigneur de Losse a mis à Bergerac pour gouverneur le Capitaine Labaume, qui est de la Religion prétendue réformée, toutesfois ayant toujours porté les armes pour le service de Leurs Majestez.

Les habitants de laquelle ville envoyèrent puis peu de jours un citoyen, lequel de leur part auroit promis au-dit Seigneur de Bourdeille, que les-dits habitants ne prendroient les armes, ny ne donneroient faveur, aide ny secours, à ceux qui estoient eslevez.

Et que le-dit Seigneur de Bourdeille menoit à Leurs Majestez le Seigneur d'Aubeterre, comme il leur avoit pleu commander à sa mere; laquelle l'avoit adverty, qu'elle ne pouvoit plus payer la solde